

de S.E. Tansu Çiller, Premier Ministre de la République de Turquie:

*"Je regrette que mon emploi du temps très chargé ne me permette pas d'assister à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs. En vous remerciant à nouveau pour votre aimable invitation, je souhaite sincèrement que cette Convention produise des effets fructueux, et je vous adresse, ainsi qu'à vos invités, mes encouragements les plus chaleureux";*

de S.E. Ismet Atilla, Ministre des finances de la République de Turquie:

*"Je vous remercie de votre aimable invitation et formule le voeu sincère que votre réunion sur le Plan d'action pour la Méditerranée soit fructueuse, et j'adresse à tous vos invités mes encouragements les plus chaleureux".*

**Point 2 de l'ordre du jour:            Règlement intérieur**

21. Le Coordonnateur adjoint a informé les participants que, à la réunion informelle des Chefs de délégation, il avait été décidé de proposer un amendement à l'article 23 du Règlement intérieur, cela conformément à l'article 50. Le Bureau de la réunion ou de la conférence devrait être composé du Président, de quatre vice-présidents au lieu de deux, et d'un rapporteur. La première phrase de l'article 23 devrait être modifiée en conséquence.

22. La réunion a unanimement adopté l'amendement de l'article 23 du Règlement intérieur, lequel sera désormais ainsi libellé:

**"Le Bureau de la réunion ou de la conférence est composé du Président, des quatre vice-présidents et du rapporteur. Le Président ou, en son absence, l'un des vice présidents désigné par lui, exerce les fonctions de président du Bureau."**

23. La réunion a noté que le Règlement intérieur figurant dans le document UNEP/IG.43/6, annexe XI, tel qu'amendé à la présente réunion, s'appliquerait à ses délibérations.

**Point 3 de l'ordre du jour:            Election du Bureau**

24. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur amendé, et compte tenu des recommandations de la réunion informelle des Chefs de délégation, la réunion a élu à l'unanimité les membres suivants du Bureau: